



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Roland PONSAA	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe GUYARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Acquisition en VEFA de 6 logements "Villas des Petits Prés" à Daix : changement de maître d'ouvrage

Dans le cadre de la VEFA au sein du programme "Les Villas des Petits Prés" à DAIX (18 maisons groupées, ESPACE 2), le Grand Dijon avait établi, au titre de la Délégation 2008 des aides à la pierre, une décision de financement au bénéfice de NEOLIA, en date du 27 novembre, pour l'acquisition de 6 logements (5 PLUS, 1 PLAi).

Par délibération du Conseil communautaire en date du 19 février 2009, la Communauté d'agglomération a attribué à NEOLIA sur ses fonds propres, en application de son règlement d'intervention en vigueur, les subventions suivantes, d'un montant total de 151 870,84 € :

- 65 457 € au titre des surcoûts,
- 86 413,84 € au titre de la surcharge foncière.

ORVITIS s'est positionné sur l'achat de 9 autres logements au sein de ce programme (4 PLUS et 5 PLAi). Cette 2ème tranche de VEFA a fait l'objet d'une décision de financement au titre de la Délégation 2009 en date du 30 mars et d'un financement communautaire en date du 17 septembre 2009.

NEOLIA ayant souhaité se désengager de son projet initial de VEFA, ORVITIS est, avec l'accord de la commune, le bailleur exclusif de cette opération.

Afin d'entériner le changement d'acquéreur de la 1^{ère} tranche de VEFA et de conserver les engagements financiers afférents, la décision de financement sur crédits Etat délégués doit être modifiée. S'agissant de la délibération du Grand Dijon en date du 19 février 2009, une décision du Conseil de communauté est nécessaire pour acter le changement du bénéficiaire des subventions communautaires.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire – BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements individuels (5 PLUS, 1 PLAi), situés « Les Villas des Petits Prés », 46 rue de Dijon à Daix, en substitution des engagements financiers pris initialement au bénéfice de NEOLIA, deux subventions d'un montant total de 151 870,84 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération :
 - 65 457,00 € pour surcoût de construction,
 - 86 413,84 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,

